

Spécialité Performance sportive mention Escrime

RNCP40453 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15425
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	29/11/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT DE FORMATION DE LA FEDERATION FRANCAISE D ESCRIME	5146809740003 7	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement des activités d'escrime nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « escrime » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure :

Préparation du projet stratégique de performance en escrime

Formalisation d'un projet de développement en escrime

Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes

Elaboration de la stratégie de mise en œuvre du projet de développement

Organisation de la mise en œuvre des actions partenariales dans le domaine de l'escrime.

Pilotage des actions de relation publiques dans le domaine de l'escrime.

Vérification de la mise en œuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive

Direction d'une structure :

Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail

Prescription des organisations de travail des équipes

Négociation du plan de formation du personnel

Surveillance du respect des différents protocoles de travail établis

Définition du fonctionnement financier de la direction sportive en escrime

Analyse du compte de résultats et du bilan annuel

Evaluation de la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive en escrime
 Organisation des différentes délégations.
 Conduite de l'évaluation du système de travail.
 Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation
 :
 Pilotage du système de l'entraînement en escrime
 Organisation du système de l'entraînement en escrime
 Evaluation du système d'entraînement en escrime
 Observation de la performance des autres compétiteurs pendant la compétition en escrime
 Observation de la performance des autres équipes pendant la compétition en escrime
 Organisation des échanges de pratique avec une équipe technique en escrime
 Encadrement de stagiaires dans le cadre de formation de formateurs en escrime
 Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques
 Encadrement de pratiquants confirmés en escrime en sécurité :
 Encadrement de l'escrime en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers
 Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité escrime
 Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en escrime

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Préparer la prise de décision
- Elaborer un projet de développement
- Mobiliser les instances dirigeantes élues
- Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Rendre compte de la mise en œuvre de la délégation
- Concevoir le plan de performance sportive en escrime
- Planifier la préparation de la performance sportive en escrime
- Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en escrime
- Conduire l'évaluation du projet de la performance en escrime
- Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels en escrime
- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en escrime
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en escrime
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en escrime

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DESJEPS mention « escrime » de la spécialité « performance sportive » évolue essentiellement dans le secteur fédéral au sein :

- des clubs qui possèdent une ou plusieurs équipes engagées en nationale un et deux pour lesquels il assure et développe l'excellence compétitive ;
- des comités départementaux, les ligues, la Fédération française d'escrime en intégrant une équipe technique régionale et assume parfois les responsabilités afférentes aux cadres techniques sportifs (CTS).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du DES JEPS spécialité " performance sportive " mention " escrime " est un manager qui a vocation à gérer un projet de performance et former des cadres.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur d'escrime est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- attester d'une expérience d'encadrement sportif en escrime ;
- attester d'une expérience de formateur en escrime ;
- justifier de la capacité à démontrer et réaliser des gestes techniques dans une situation d'assaut ;
- justifier de la capacité à effectuer une analyse technique et tactique d'un match d'escrime.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 092 €
Selon la branche	6 000 € – 8 429 €
Prise en charge	Branches concernées
8 092 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 429 €	CPNEF ECLAT, CPNEF Sport

8 091 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	29/11/2029
Date de dernière délivrance possible	29/11/2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40453/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	12 960 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	40 %
Période	05/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	19 778 €
Coût moyen par dossier	2 198 €
Durée moyenne	259 h
Période	05/2025 – 09/2026
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	6 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.